

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1121
3 février 2009

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT VINGT ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 3 février 2009, à 10 h 10

Président: M. Le Hoai TRUNG (Viet Nam)

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1121^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation vietnamienne et aussi en tant que Président de la Conférence du désarmement, d'adresser nos plus vives condoléances à la délégation indienne à la suite du décès de l'ancien Président de l'Inde, M. Venkataraman. Nous serions reconnaissants à la délégation indienne de transmettre nos condoléances au Gouvernement indien, ainsi qu'à la famille du défunt Président, S. E. M. Venkataraman.

J'aimerais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre distingué invité, S. E. M^{me} Dipu Moni, la toute nouvelle Ministre des affaires étrangères du Bangladesh. Sa présence parmi nous aujourd'hui illustre l'importance qu'elle-même et son gouvernement attachent aux travaux de la Conférence du désarmement.

J'ai l'honneur et le privilège de donner à présent la parole à S. E. M^{me} Dipu Moni.

M^{me} MONI (Bangladesh) (parle en anglais): C'est pour moi un plaisir de prendre la parole devant la Conférence du désarmement sous la présidence du Viet Nam, autre pays d'Asie avec lequel nous entretenons d'excellentes relations bilatérales.

Le Bangladesh attache une grande importance à un désarmement général et complet, un engagement qui figure dans sa Constitution. Nous savons que les armes sont étrangères à la solution à laquelle nous aspirons pour instaurer un monde sûr et pacifique. C'est pourquoi le Bangladesh est partie aux principaux traités de désarmement, parmi lesquels le Traité sur la non-prolifération, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur certaines armes classiques et le Traité d'interdiction des mines terrestres. Nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre ces traités scrupuleusement, sans discrimination et en toute transparence.

L'attachement indéfectible du Bangladesh à la paix et à la sécurité internationales est également illustré par notre participation active aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Nos forces armées et nos forces de police ont largement pris part à presque toutes les opérations postconflit menées depuis les années 80.

Les armes de destruction massive constituent la menace la plus grave pour l'humanité. Depuis près de quarante ans, le Traité sur la non-prolifération est le principal instrument de prévention de la prolifération des armes nucléaires. À l'approche de la Conférence d'examen du TNP, prévue pour 2010, nous sommes conscients des difficultés sérieuses rencontrées par le TNP, difficultés qui, si nous n'y prenons garde, risquent de menacer l'ensemble du processus. Dans ce contexte, les États dotés d'armes nucléaires ont des responsabilités particulières. Ils doivent satisfaire à leur engagement d'éliminer ces armes. En tant qu'État partie au TNP, le Bangladesh a délibérément renoncé à l'option nucléaire. Nous sommes aussi le premier pays d'Asie du Sud à avoir signé le TICE. Nous espérons que tous les États concernés s'emploieront à instaurer une paix durable en Asie du Sud. Nous demeurons persuadés que seule l'élimination totale des armes nucléaires peut offrir une garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Dans ce contexte, nous appuyons également les démarches régionales en faveur du désarmement nucléaire. Nous avons salué la création de zones exemptes d'armes nucléaires en diverses régions. Nous sommes particulièrement encouragés par l'entrée en vigueur, le 11 décembre 2008, du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires

(M^{me} Moni, Bangladesh)

en Asie centrale. Nous sommes favorables à la création de tels mécanismes en Asie du Sud, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde. Nous pensons qu'ils contribueront à développer les mesures de confiance régionales et à réduire le risque que les armes nucléaires font peser sur la sécurité. Si nous abhorrons les armes nucléaires, nous attachons en revanche un grand prix au potentiel que l'énergie nucléaire représente pour nos économies sous-développées. Nous reconnaissons également que ces activités pacifiques devront être conformes aux garanties internationales.

La poursuite de la production de matières fissiles est une menace pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Le Bangladesh est favorable à un mandat de négociation d'un traité international non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Les négociations devraient s'étendre aux stocks existants, faute de quoi le traité quel qu'il soit sera incomplet.

Nous soulignons que les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP ont le droit légitime de recevoir de la part des États qui en sont dotés des garanties contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. Il est donc primordial que la Conférence du désarmement entreprenne des efforts énergiques et redoublés pour élaborer un régime juridiquement contraignant propre à apporter de telles garanties aux États non dotés d'armes nucléaires.

L'espace est le patrimoine commun de l'humanité. Il doit être exploré à des fins exclusivement pacifiques. La militarisation de ce milieu risque de déclencher une course aux armements. Il faut empêcher cette course à la destruction dont le prix se chiffre en milliards de dollars, une responsabilité qui incombe aux pays qui ont la capacité d'atteindre l'espace, et dont le rôle devra être de garantir que l'espace soit réservé à des fins exclusivement pacifiques. À la reprise de ses travaux, la Conférence du désarmement devra s'attaquer à la question de l'adoption d'un instrument international visant à prévenir l'implantation d'armes dans l'espace.

Le Bangladesh accorde une place particulière à la Conférence du désarmement, qui est l'unique instance multilatérale de négociation dans ce domaine. Cette instance a remporté des succès tels que le TICE et la Convention sur les armes chimiques. Malheureusement, elle traverse une période stérile depuis 1996. La Conférence doit tourner la page et sortir de l'immobilisme. Nous espérons que les membres parviendront prochainement à un accord pour permettre à la Conférence de reprendre un travail de fond. Je suis heureuse de constater que certains signes encourageants tendent à indiquer que les années à venir pourraient être plus productives du point de vue des négociations sur le désarmement. La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, l'année prochaine, et la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, l'année suivante, seront révélatrices sur ce point. Toutefois, la Conférence du désarmement n'est toujours pas parvenue à un consensus sur un programme de travail, une situation qui devrait préoccuper chacun d'entre nous. Il nous paraît essentiel que la Conférence du désarmement joue son rôle unique. Nous ne pouvons courir le risque de voir la Conférence perdre toute utilité en ne s'acquittant pas du mandat qui lui a été confié. Un consensus constructif entre les États membres permettra à la Conférence d'engager des négociations de fond. Pour y parvenir, tous les membres doivent faire montre de flexibilité et de volonté politique. Il faut aussi s'interroger sur la Conférence elle-même, et étudier ce qu'il est

(M^{me} Moni, Bangladesh)

possible de faire pour que les voix qui, dans le monde, défendent la cause du désarmement, puissent être entendues dans cette salle. Le Bangladesh continuera à œuvrer pour un consensus rapide. Alors que nous nous apprêtons à prendre la première présidence de l'année 2010, nous sommes conscients de la responsabilité qui sera la nôtre dans la direction des travaux de la Conférence. Nous sommes disposés à travailler avec toutes les délégations pour promouvoir nos intérêts communs.

On estime qu'en 2007, le monde a consacré 1 400 milliards de dollars aux armements, un chiffre qui dépasse l'entendement et qui représente une augmentation en termes réels de 6 % par rapport à 2006 et de 45 % par rapport à 1998, ou encore 202 dollars par habitant du globe. Il est évident que les États dépensent beaucoup trop de moyens financiers, technologiques et humains pour l'armement. À l'heure où la crise financière mondiale menace d'anéantir les retombées du développement, de replonger des millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté et de compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il est primordial de réduire des dépenses aussi inconsidérées. Il faut dégager des ressources pour résoudre les problèmes de développement les plus urgents. Imaginez le nombre d'écoles que nous aurions pu construire, les systèmes d'alerte avancée que nous aurions pu mettre en place ou la quantité d'énergie que nous aurions pu produire à partir des sources d'énergie renouvelable si une partie de cet argent avait pu être affectée à des causes qui en valaient la peine. Nous exhortons tous les États, en particulier les principaux producteurs et acheteurs d'armements, à admettre que nous pouvons difficilement nous permettre de continuer à dépenser de la sorte alors que nos peuples ont faim, qu'ils sont démunis et qu'ils sont à la merci de la maladie, du changement climatique et des catastrophes naturelles.

C'est pourquoi je voudrais conclure en exhortant tous les membres à parvenir rapidement à un consensus dans le but d'entamer des négociations de fond sur le désarmement à la Conférence.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie la Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, M^{me} Dipu Moni, de sa très importante déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à mon pays, le Viet Nam. Nous sommes fiers des rapports que nous entretenons avec votre pays, le Bangladesh.

Je vais maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps de raccompagner la Ministre des affaires étrangères.

La séance est suspendue à 10 h 20; elle reprend à 10 h 25.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): La séance est reprise.

Je vous informe que les consultations officieuses que j'ai tenues jusqu'à maintenant montrent qu'il n'y a toujours pas de consensus sur un programme de travail, et ce, quelle que soit la proposition officielle ou officieuse considérée, concernant l'ouverture de négociations sur l'une ou l'autre des questions dont nous sommes saisis. J'ai pris note d'un certain nombre de préoccupations, mais aussi d'un certain espoir, à propos des efforts réalisés au cours des années précédentes pour permettre à la Conférence d'aller de l'avant après des années de paralysie. Aussi, toutes les délégations sont de l'avis que nous devons poursuivre nos efforts pour

(Le Président)

rapprocher les positions et trouver le moyen de parvenir à un consensus pour commencer un travail de fond. Nous avons bien commencé en adoptant notre ordre du jour rapidement. Cet ordre du jour répond aux préoccupations de tous, puisqu'il a déjà permis à la Conférence de se saisir de questions d'importance pour la sécurité internationale.

Même si les consultations que moi-même et les autres présidents de cette année avons eues avec les États membres et nos échanges avec les coordonnateurs des groupes régionaux ont fait apparaître des divergences de vues sur des questions de procédure, je tiens à vous faire savoir qu'il n'existe aucune objection de principe à la désignation, par la présidence et sous sa responsabilité, de coordonnateurs pour chacun des points de l'ordre du jour de cette année. En conséquence, je souhaite informer les membres qu'il y a accord à la Conférence pour décider que la présidence de 2009, agissant sous sa propre responsabilité, désigne un coordonnateur pour chacun des points de l'ordre du jour, sans préjudice de toute décision que la Conférence pourrait prendre ultérieurement sur le programme de travail.

Sous l'autorité des Présidents de la session de 2009 de la Conférence, les coordonnateurs organiseront et présideront les délibérations sur les points de l'ordre du jour d'une manière globale et sans condition préalable, en tenant compte de toutes les vues et propositions pertinentes qui ont déjà été formulées ou qui le seront par la suite. Les coordonnateurs feront rapport sur les débats consacrés aux divers points de l'ordre du jour aux Présidents de 2009, lesquels, en coordination avec chacun des coordonnateurs, finaliseront le rapport sur les progrès enregistrés sur chaque point. Les Présidents de la session de 2009 feront régulièrement rapport à la Conférence pour l'informer des progrès accomplis par les coordonnateurs.

Au vu de ce qui précède, je suis heureux de vous annoncer que les Présidents de 2009 désignent les coordonnateurs suivants:

L'Ambassadeur du Chili, M. Portales, pour les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées) de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur le désarmement nucléaire;

L'Ambassadeur d'Italie, M. Manfredi, pour les points 1 (Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire) et 2 (Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées) de l'ordre du jour, l'accent général étant mis sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires;

L'Ambassadeur du Canada, M. Grinius, pour le point 3 de l'ordre du jour (Prévention d'une course aux armements dans l'espace);

L'Ambassadeur du Sénégal, M. Mbaye, pour le point 4 de l'ordre du jour (Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes);

L'Ambassadeur de Bulgarie, M. Draganov, pour le point 5 de l'ordre du jour (Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques);

(Le Président)

L'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Jayatilleka, pour le point 6 de l'ordre du jour (Programme global de désarmement);

L'Ambassadeur d'Indonésie, M. Puja, pour le point 7 de l'ordre du jour (Transparence dans le domaine des armements).

S'agissant des futures séances de la Conférence, un cadre organisationnel contenant le calendrier des futures séances a été distribué. À cet égard, vous êtes invités à prendre note du fait que les coordonnateurs vous communiqueront prochainement des renseignements plus spécifiques et plus détaillés concernant les diverses séances officielles, afin d'aider les délégations à s'organiser en fonction de ces séances.

J'aimerais, s'agissant de cet accord, remercier toutes les délégations pour leur souplesse et leur état d'esprit constructif, qui nous ont permis de poursuivre nos activités de la sorte de façon à rapprocher les points de vue au sein de la Conférence, même si chacun sait que nous attendons plus encore. J'adresse ma profonde gratitude à nos collègues, les ambassadeurs qui ont fait à la présidence l'honneur et le plaisir d'accepter de prendre la responsabilité de coordonner les débats sur les différents points de l'ordre du jour. Je suis convaincu qu'ils trouveront auprès des délégations tout le soutien et l'appui nécessaires pour s'acquitter de leur tâche dans l'intérêt de la Conférence.

Au cours de mes consultations, un certain nombre de délégations et les autres présidents de la Conférence ont soulevé la question de la déclaration délivrée à l'occasion de la Journée internationale des femmes. À ce stade, je dois vous informer que des discussions sont encore en cours au sujet de l'organisation de cet événement.

Ceci nous amène aux déclarations des délégations. Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste d'aujourd'hui: la Géorgie et l'Inde.

Je donne maintenant la parole à M. Giorgi Gorgiladze, Ambassadeur de Géorgie.

M. GORGILADZE (Géorgie) (parle en anglais): Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer notre sincère gratitude aux États membres de la Conférence du désarmement pour avoir accepté la demande de la Géorgie de participer à la session de 2009 de la Conférence en qualité d'observateur. Je voudrais également saisir cette occasion de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence.

Qu'il me soit à présent permis de commenter la déclaration faite par la Fédération de Russie lors de la séance informelle du 27 janvier 2009 relativement à la demande géorgienne dont je viens de parler.

Je tiens à rappeler à la délégation russe que, lors de la dernière séance de la session de 2008, le Secrétaire général de la Conférence du désarmement nous a exhortés à ne pas utiliser la Conférence à des fins de propagande politique. Dans ce contexte, permettez-moi de souligner que la Géorgie n'a pas été à l'origine du débat politique au cours des sessions précédentes, mais que, lorsque des accusations injustifiées sont proférées, nous avons à répondre sur la base des

(M. Gorgiladze, Géorgie)

faits, en particulier en tenant compte de la rhétorique utilisée déjà bien avant le mois d'août 2008 par la partie russe en préparation à son agression à venir.

Apparemment, la partie russe s'inquiète de ce que des armes sont fournies à la Géorgie dans le cadre d'un conflit qui n'est pas encore résolu. Toutefois, la communauté internationale est bien consciente du fait que ces allégations sont infondées, et elle sait que c'est la Russie qui a fourni à ses supplétifs du matériel militaire moderne, y compris sous couvert de maintien de la paix. Actuellement, la Russie s'emploie activement à armer les territoires occupés de Géorgie, à savoir l'Abkhazie et la région de Tskhinvali. Au mépris des normes, principes et obligations internationales et outre la célèbre base militaire de Gudauta (qui aurait dû être démantelée au plus tard en 2001), elle met actuellement en place une vaste infrastructure militaire (y compris des forces terrestres, navales et aériennes) à Otchamtchira, en Haute-Abkhazie et dans la région de Tskhinvali. En outre, elle s'efforce d'évincer les missions internationales des territoires occupés, dans le but de restreindre, voire de fermer, l'accès de la communauté internationale à une information objective concernant une accumulation incontrôlée de forces d'occupation russe et de leurs moyens militaires.

Tout ceci ne fait que confirmer ce que la Géorgie s'est efforcée de prouver à plusieurs reprises, à savoir que toutes ces actions sont dirigées par la Russie contre la Géorgie: la promotion du séparatisme et le soutien aux régimes séparatistes, la militarisation des zones de conflit, l'agression directe contre un État souverain, l'invasion du territoire géorgien, les violations massives et flagrantes des droits de l'homme, le nettoyage ethnique entrepris sur ces territoires, les tentatives de légitimation des régimes supplétifs, et la création d'une solide tête de pont pour les bases militaires russes.

Dans ce contexte, il convient de souligner que c'est la Russie qui a suspendu sa participation au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qu'elle continue à acheminer des armes et du matériel militaire vers les zones de conflit et qu'elle constitue une véritable menace pour la paix et la sécurité.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Géorgie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Hamid Ali Rao.

M. RAO (Inde) (parle en anglais): Monsieur le Président, la délégation indienne tient à vous féliciter d'avoir accédé à la présidence. Nous tenons à vous assurer de notre entière coopération dans l'exercice de vos responsabilités. Nous tenons également à vous remercier de la compétence dont vous avez fait preuve dans la conduite des consultations avec les membres de la Conférence. Je vous remercie des condoléances que vous nous avez adressées concernant le décès de l'ancien Président de l'Inde, M. Venkataraman.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom du Groupe des 21.

La session annuelle de 2009 s'ouvre dans le contexte d'une situation internationale incertaine, source de multiples difficultés pour la paix et la sécurité. En tant qu'États membres de l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement dont dispose la communauté internationale, nous avons pour responsabilité de travailler ensemble pour

(M. Rao, Inde)

permettre à la Conférence de s'acquitter pleinement de son mandat, qui est de négocier des traités multilatéraux qui, tout en réglant les problèmes liés à la sécurité internationale, préservent les intérêts vitaux de notre sécurité nationale. Il est regrettable que la Conférence, depuis maintenant plus de dix ans, soit incapable de répondre à sa vocation principale, qui est de négocier des traités multilatéraux d'application universelle. Les obstacles ne tiennent ni au règlement intérieur de cette instance ni à la règle du consensus. Nous espérons que la Conférence pourra parvenir à un accord sur les questions de fond pour faire avancer nos travaux. Comme les années précédentes, l'Inde entend contribuer positivement aux discussions avec pour objectif de permettre à la Conférence de commencer un travail de fond sur la base d'un consensus sur son programme de travail.

L'Inde a fait du désarmement nucléaire une priorité. Le 26 septembre 2008, son Premier Ministre, M. Manmohan Singh, a réitéré devant l'Assemblée générale des Nations Unies la proposition de l'Inde pour une convention sur les armes nucléaires interdisant la production, la mise au point, le stockage et l'utilisation des armes nucléaires et sur leur élimination complète suivant un calendrier déterminé. Cette proposition fait suite à la volonté ancienne et sans faille de l'Inde de parvenir à une élimination universelle, non discriminatoire et totale des armes nucléaires, manifestée en 1988 dans le Plan d'action Rajiv Gandhi.

L'Inde a fait un certain nombre de propositions sur le désarmement nucléaire à l'Assemblée générale. À sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale a approuvé la résolution présentée par l'Inde concernant une convention sur l'interdiction de l'emploi et de la menace de l'emploi d'armes nucléaires, dans laquelle elle invite la Conférence du désarmement à entamer des négociations sur une convention internationale interdisant, en toutes circonstances, l'emploi et la menace de l'emploi d'armes nucléaires. L'Inde a présenté à la Conférence du désarmement un document de travail (le document CD/1816), qui contient plusieurs propositions sur le désarmement nucléaire.

Nous nous félicitons de la reprise de discussions actives consacrées à cette question entre chercheurs et dirigeants politiques. Un certain nombre de pays ont également lancé des initiatives visant à redonner vie au programme mondial de désarmement. Même parmi les États dotés d'armes nucléaires qui n'avaient appuyé que timidement les réductions des armes nucléaires, il semble qu'une volonté nouvelle de réfléchir à la pertinence et à l'avenir de l'arme nucléaire soit en train de voir le jour. Ces tendances doivent être renforcées en privilégiant l'effort visant à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires, plutôt que par des mesures ad hoc sur la non-prolifération, une approche qui nous a déjà montré ses limites.

Nous estimons qu'il incombe à la Conférence du désarmement de donner suite à ce mouvement de plus en plus sensible de l'opinion publique internationale en faveur d'un désarmement nucléaire. Dans le même temps, nous reconnaissons que ces questions sont complexes, et que la réalisation vérifiable et irréversible de l'objectif du désarmement nucléaire mondial appelle un processus long et ardu. Mais pour commencer à examiner ces questions complexes, l'Inde tient à réitérer sa proposition faite l'an dernier, à savoir que la Conférence devrait envisager de désigner un coordonnateur spécial pour l'aider à mener des consultations sur un ensemble de mesures spécifiques potentiellement propres à susciter un consensus qui pourrait constituer la base du mandat d'un éventuel comité spécial sur le désarmement nucléaire.

(M. Rao, Inde)

L'Inde est favorable à la création d'un comité spécial sur un traité sur les matières fissiles dans le cadre du programme de travail de la Conférence. Elle a figuré parmi les premiers auteurs de la résolution 48/75/L de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée en 1993, dans laquelle le traité sur les matières fissiles était décrit comme une contribution importante à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects. Elle s'est associée au consensus international de 1993 sur la question des matières fissiles, qui traduisait avec précision la compréhension commune de l'objectif fondamental du traité. Cette même précision concernant le mandat a permis à l'Inde de s'associer au consensus et, sur cette base, d'appuyer, en 1995 et 1998, l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Inde s'est toujours conformée à la même position sur la question des matières fissiles. Nous pensons que la Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour négocier un tel traité. Ces négociations devraient être menées par un comité spécial ou par un organe subsidiaire de la Conférence du désarmement, conformément à son règlement intérieur et dans le cadre d'une décision officielle de la Conférence sur son programme de travail. Nous pensons qu'un mandat concerté et précis permettrait d'assurer le bon déroulement et la conclusion des négociations. L'Inde participera activement à l'édification du consensus international nécessaire pour permettre à la Conférence d'aller de l'avant sur cette question importante, et de négocier et conclure un traité universel, non discriminatoire et vérifiable interdisant la production future de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Il est évident que le traité devra répondre aux critères de l'Inde en matière de sécurité nationale.

L'Inde est favorable à la tenue de négociations en vue de parvenir à un accord sur des arrangements efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi et la menace de l'emploi de ces armes. Sur cette importante question, la Conférence peut apporter une contribution significative en entamant des négociations sur un accord approprié dans le cadre d'un comité spécial sur les garanties négatives de sécurité. L'Inde a adopté une politique de non-recours en premier et de non-emploi de l'arme nucléaire contre les États non dotés d'armes nucléaires, et elle est disposée à traduire ces engagements dans le cadre d'arrangements juridiques multilatéraux.

Il est de plus en plus à craindre que le progrès technique, en particulier en ce qui concerne les objets spatiaux, mette à mal le régime juridique international sur l'espace. Nous soutenons par conséquent les efforts internationaux visant à renforcer la sécurité et la sûreté des objets spatiaux et à empêcher l'implantation d'armes dans l'espace. Il existe un certain nombre de propositions, y compris un projet de traité présenté par la Russie et la Chine, qui appellent un examen plus approfondi.

Il n'existe pas de régime juridique universellement applicable régissant l'emplacement et l'utilisation des missiles. Toute proposition visant à traiter la question des missiles devrait être fondée sur le principe de l'égalité et de sécurité légitimes, et sa mise en œuvre devrait être non discriminatoire et universelle.

(M. Rao, Inde)

Je voudrais, en conclusion, vous exprimer, ainsi qu'à vos prédécesseurs, notre profonde gratitude pour les efforts que vous déployez pour prolonger l'élan de ces dernières années et trouver un terrain d'entente permettant à la Conférence du désarmement de commencer un travail de fond. L'Inde entend travailler avec les autres délégations pour progresser vers notre objectif commun, qui est d'atteindre un consensus sur un programme de travail pour permettre à la Conférence d'aller de l'avant. Nous espérons que nos efforts porteront des fruits dans les mois à venir.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur Rao de sa déclaration, des paroles aimables qu'il m'a adressées, et également de l'appui que sa délégation a accordé aux Présidents de l'année. Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, M. Victor Vasiliev.

M. VASILIEV (Fédération de Russie) (parle en russe): Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier, ainsi que les autres Présidents, pour le travail que vous avez accompli et, en particulier, pour le document contenant le cadre organisationnel des travaux de la session de 2009 que vous nous avez distribué. Ce document nous offre à tous, semble-t-il, de nombreuses possibilités d'examiner le large éventail des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, et ma délégation a l'intention de participer de la façon la plus active à ces discussions.

Je suis malheureusement dans l'obligation de réagir à la déclaration que vient de faire le distingué représentant de la Géorgie.

J'aimerais tout d'abord rectifier les propos de mon distingué collègue, et dire que la déclaration que ma délégation a faite le 27 janvier était une déclaration plénière officielle devant la Conférence du désarmement, dont le but était unique et très simple: permettre aux États d'en prendre connaissance et d'en disposer. Une lecture attentive de ce texte montre que l'idée force que nous avons voulu exprimer réside dans le fait que la Conférence doit se saisir des questions pour lesquelles elle est compétente. Toute tentative qui aurait pour but de la tenir à l'écart aurait un résultat inverse au résultat recherché. Malheureusement, nous sommes aujourd'hui une nouvelle fois témoins de la façon dont on tente de tenir la Conférence à l'écart des discussions qui portent pourtant sur les questions inscrites à son ordre du jour. J'aimerais rappeler au distingué représentant de la Géorgie que très prochainement, à savoir les 17 et 18 février, doit se tenir à Genève une nouvelle série de discussions qui sera l'occasion d'examiner un large éventail de sujets et de poser diverses questions portant, notamment, sur les points qu'il a abordés dans sa déclaration. Je puis vous assurer que nous avons, nous aussi, un certain nombre de questions à poser à la délégation géorgienne, mais je pense que ces questions doivent être réglées par les instances et sous des formes appropriées.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Nejad.

M. NEJAD (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Monsieur le Président, ma délégation vous remercie, en particulier, des efforts que vous faites pour mobiliser la Conférence du désarmement, efforts qui ont abouti à un premier pas important en 2009 avec la désignation de coordonnateurs spéciaux pour les différents points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Les coordonnateurs ont un rôle important à jouer, d'abord en dirigeant les débats thématiques, puis en rendant compte des résultats de leurs travaux au Président de la Conférence. Ainsi, nous vous félicitons, ainsi que la Conférence, pour la décision d'aujourd'hui.

À cette occasion, je voudrais évoquer le document CD/WP.553 concernant le cadre organisationnel de la Conférence pendant la session de 2009. Il y est question du groupe des six Présidents, ainsi que d'autres réunions régionales et groupes régionaux au sein de la Conférence. Je tiens à redire que, même si nous avons toujours apprécié les efforts des Présidents et, en particulier, leurs efforts concertés pour contribuer à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, il a été souligné à plusieurs reprises par différentes délégations, y compris la mienne, que la plate-forme présidentielle ne constitue pas en soi un groupe officiel de la Conférence au même titre que les autres groupes. Ainsi, les références aux six Présidents qui figurent dans ce document de travail, que nous considérons comme un document d'appui et non comme un document de fond, ne doivent pas être interprétées comme conférant un statut officiel à cette structure. Ma délégation espère que cette position sera prise en compte dans les futurs documents de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran de sa déclaration, et nous prenons note du point que vous avez soulevé. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan, M. Zamir Akram.

M. AKRAM (Pakistan) (parle en anglais): Monsieur le Président, en dépit de nos réserves sur le rôle et le statut des coordonnateurs, le Pakistan ne s'opposera pas à la décision des Présidents de la Conférence de désigner des coordonnateurs, sous leur propre responsabilité, et de les charger de présider toutes les discussions officieuses sur l'ordre du jour. Je tiens à réaffirmer qu'il est nécessaire de faire la distinction entre le rôle des coordonnateurs en tant que facilitateurs des discussions officieuses et les fonctions des organes subsidiaires officiels de la Conférence, qui consistent à mener des négociations dans le cadre du programme de travail. Les coordonnateurs travailleront de façon officieuse, sous l'autorité des Présidents. Leurs rapports n'auront pas de statut dans la documentation de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration, et nous prenons note du point qu'il a soulevé.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas. Donc, ceci conclut nos travaux pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 5 février, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 10 h 50.
